

**Association du Hockey Mineur de Brossard (AHMB)**  
**Site Web : ahmbrossard.com**

Pour la saison 2017-2018, l'inscription au hockey pour l'Association du Hockey Mineur de Brossard se fera en ligne, par Internet.

Le paiement des inscriptions en ligne devra se faire par carte de crédit.

Si vous n'avez pas de carte de crédit, la [carte de crédit prépayé de Canada Post](#) est la seule acceptée.

Pour tous les autres types de paiement, les inscriptions devront se faire sur place. Les heures de bureau au C.S. Bell seront affichées sur notre site.

Aucun argent comptant ne sera accepté.

COÛTS D'INSCRIPTION 2017-2018

*Aucune augmentation pour les frais d'inscription cette année*

**SPÉCIAUX:**

- 4 ANS et 5 ANS NÉS EN 2010 ET 2011 : 100\$
- 3<sup>ème</sup> enfant d'une même famille : 100\$ (Nous contacter pour ce rabais)

PRÉ-NOVICE (6 ANS) : 255\$ si paiement avant le 15 juillet (295\$ après le 15 juillet)

NOVICE À PEE-WEE : 255\$ si paiement avant le 15 juillet (295\$ après le 15 juillet)

BANTAM ET MIDGET : 295\$ si paiement avant le 15 juillet (335\$ après le 15 juillet)

JUNIOR : 335\$ (40 PLACES DISPONIBLE)

Le paiement par chèque ou mandat-poste devra être fait au nom de :

*Association du Hockey Mineur de Brossard et doit être daté au plus tard du 15 juillet.*

Documents obligatoires, à envoyer par la poste afin de compléter les inscriptions en ligne: (A emporter avec vous si inscription sur place)

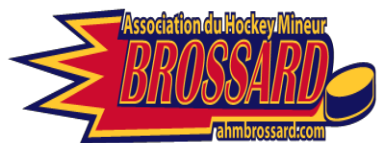
- 1- *Preuve de résidence : photocopie du permis de conduite du parent ayant la garde légale.*
- 2- *Photocopie de la servi-carte du joueur (la servi-carte doit être valide au moment de l'inscription et avoir une date d'expiration du mois d'août 2016 ou plus tard.*

Votre inscription ne sera acceptée que lorsque tous les documents requis seront reçus et que le paiement sera fait ou reçu.

SVP faites parvenir les documents requis pour votre inscription à l'adresse suivante :

Association du Hockey Mineur de Brossard  
8000 boul. Leduc, suite # 206, Brossard, Québec, J4Y 0E9

Seules les inscriptions complètes seront acceptées



Il est important de noter que les places par catégorie sont limitées. La priorité sera accordée aux joueurs qui ont évolués avec l'A.H.M.B. durant la saison 2016-2017, ayant dûment **complété leur inscription**, et **acquitté en entier** leur frais d'inscription.

L'inscription de votre enfant doit nous parvenir avant le 15 Juillet 2017. Après cette date, toute inscription sera sujette à refus si la catégorie est complète.

*\*Exception pour les nouveaux arrivants.*

**Documents obligatoires :**

- **Servi-carte du joueur**

Tout joueur de l'A.H.M.B. doit posséder sa servi-carte valide au moment de son inscription – la date d'expiration doit être d'août 2017 ou plus tard.

- o La servi-carte est disponible pour tous les résidents de Brossard; vous pouvez vous la procurer au service de Loisirs de la ville de Brossard, situé à l'hôtel de ville.

- Une photocopie du **permis de conduire** d'un des parents ayant la garde légale est exigée comme preuve de résidence.

**Procédure d'annulation :**

Les frais d'annulation avant le 30 septembre 2017 sont de 50\$.

- Une demande écrite (lettre ou courriel) sera exigée pour une annulation d'inscription.

Aucun remboursement après le 1<sup>er</sup> octobre.

**Fond de roulement d'équipe :**

Un montant maximum de 200\$ pourra être demandé par une équipe, à chaque joueur, pour le fond d'équipe. Cette contribution sert à payer pour les tournois, festivals, trophées ou souvenir de saison, location d'heure de glace supplémentaire.

Un bilan financier est exigé par l'association à la fin de la saison.

En espérant vous compter parmi nous pour la saison 2017-2018

***Association du Hockey Mineur de Brossard***

***SITE WEB : ahmbrossard.com***